

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES (Part A2 - FR001400NGG6)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 23/06/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16/07/2024

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : L'objectif du Fonds consiste à rechercher une valorisation du capital investi, sur sa durée de placement recommandée de 8 ans minimum, au moyen d'une stratégie discrétionnaire et flexible s'appuyant sur des investissements multithématiques réalisés en parts ou actions d'OPC, au travers de deux poches d'actifs :

- Une poche d'actifs cotés, ciblée à 65% de l'actif net (OPC actions gérés par Sienna Gestion), ayant vocation à apporter la liquidité des marchés majoritairement européens,

- Une poche d'actifs non cotés, ciblée à 35% de l'actif net (OPC de capital investissement, dette privée, immobilier), destinée à apporter de la diversification et le potentiel de performance de ces actifs sur le long terme,

En intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits "critères ESG") pour la sélection et le suivi des titres.

Le Fonds ne sera pas géré par rapport à un indicateur de référence. La méthode de gestion du Fonds n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence. Néanmoins, la performance du Fonds pourra être comparée à postériori à l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des produits financiers sous-jacents (OPC d'actifs cotés et non cotés). Toutefois, le Fonds ne bénéficie pas du label gouvernemental ISR.

90 % minimum des OPC détenus par le Fonds (gérés ou non par Sienna Gestion) devront respecter les conditions cumulatives suivantes :

1 - L'OPC devra relever de l'article 8 ou de l'article 9 au sens de la réglementation SFDR,

2 - L'OPC devra satisfaire à l'une des deux situations suivantes :

- Soit, bénéficier du label gouvernemental ISR ou respecter lui-même les critères quantitatifs issus de ce label (cités dans le règlement du Fonds).

- Soit, bénéficier du label gouvernemental Greenfin.

Les OPC gérés par Sienna Gestion mais ne bénéficiant pas d'un label gouvernemental (ISR ou Greenfin) devront respecter les caractéristiques propres à l'approche extra-financière de Sienna Gestion (décrites dans le règlement du fonds). L'approche extra-financière de Sienna Gestion ne s'applique pas aux OPC sous-jacents gérés par des sociétés de gestion externes. Par conséquent, des disparités d'approches extra-financières peuvent coexister au sein du portefeuille entre celles retenues par Sienna Gestion et celles adoptées par les sociétés de gestion des OPC externes sélectionnés par Sienna Gestion.

Les OPC d'actifs non cotés externes (non gérés par Sienna Gestion) ne bénéficiant pas d'un label gouvernemental (ISR ou Greenfin) feront l'objet, préalablement à tout investissement, d'une analyse extra-financière donnant lieu à une notation.

Stratégie financière : La stratégie d'investissement repose sur le processus suivant :

1/ L'analyse de l'environnement économique et financier pour décider des meilleurs marchés sur lesquels investir.

2/ La sélection des supports d'investissement les plus pertinents sur ces marchés, prenant en compte des thématiques de long terme (décarbonation, biodiversité, transition énergétique).

3/ La construction du portefeuille du Fonds en cohérence avec son objectif de gestion : les investissements du Fonds seront réalisés exclusivement en parts ou actions d'OPC, au travers de deux poches d'actifs :

- * Une poche d'actifs cotés (entre 50% et 100% de l'actif net du Fonds, avec une cible à 65%) investie en parts ou actions d'OPC actions de grandes capitalisations des marchés européens et, dans la limite de 25%, des marchés internationaux (dont 15% maximum de marchés émergents). Les petites et/ou moyennes capitalisations pourront représenter 10% à 30% de l'actif net du Fonds. Ces OPC seront gérés par Sienna Gestion.

- * Une poche d'actifs non cotés (dans la limite de 50% de l'actif net du Fonds, avec une cible à 35%) investie en parts ou actions d'OPC de capital investissement et/ou OPC de dette privée et/ou OPC immobiliers, incluant les infrastructures. Ces OPC pourront être gérés par Sienna Gestion.

L'allocation-cible (65% poche d'actifs cotés / 35% poche d'actifs non cotés) est déterminée par la société de gestion afin d'optimiser la gestion de la liquidité et le couple rendement / risque du Fonds. Tout au long de sa vie, le portefeuille s'efforcera de suivre, dans la mesure du possible, cette allocation-cible précitée dans le respect des limites d'exposition suivantes : Exposition aux marchés actions entre 50% et 120% (en incluant le recours aux contrats à terme) dont 10% à 30% maximum aux marchés actions de petites et moyennes capitalisations éligibles au PEA PME. Exposition aux marchés hors zone Euro (risque de change) dans la limite de 50% de l'actif net (dont 15% maximum sur les marchés émergents).

Dans le cadre de situations particulières (la phase de lancement du Fonds, les réinvestissements de la poche d'actifs non cotés et la gestion de souscriptions et rachats significatifs), le Fonds pourra être investi en parts ou actions d'OPC obligataires et/ou monétaires, dans la limite de 50% de son actif net.

Les revenus du Fonds sont capitalisés.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 8 ans) et ayant une connaissance théorique des actions cotées et actifs non cotés tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative du Fonds est calculée quotidiennement chaque jour de bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail ou jour de fermeture de la bourse de Paris. Les opérations de rachat ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes individuelles.

Le règlement, les rapports périodiques et la valeur liquidative du Fonds sont disponibles en français auprès du gestionnaire de votre plan d'épargne retraite et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

- **Risque de liquidité** : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds maître et in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 8 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 630,00 €	2 810,00 €
	Rendement annuel moyen	-43,70%	-14,67%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 460,00 €	9 220,00 €
	Rendement annuel moyen	-25,40%	-1,01%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 320,00 €	15 870,00 €
	Rendement annuel moyen	3,20%	5,94%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 480,00 €	24 780,00 €
	Rendement annuel moyen	34,80%	12,01%

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	571,60 €	4 535,63 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,72%	3,38%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,32% avant déduction des coûts et de 5,94% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	271,60 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur actions cotées et actifs non cotés. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>
 Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
 Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
 Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
 Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS
 Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.